SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

Nevers, le 15 avril 2015

A M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Nièvre

Objet : tutorat des EVS

Monsieur le Directeur Académique,

Les directrices et directeurs dont l'école bénéficie d'un employé « vie scolaire » affecté sur une mission d'aide administrative ont dernièrement été destinataires d'un courrier de Monsieur le Recteur concernant la formation d'adaptation à l'emploi des contrats aidés, ainsi que l'annexe 5 "Plan de formation EVS".

Dans ce document, il est demandé aux directrices et directeurs d'écoles d'assurer à ces personnels une formation de « 8 heures de tutorat sur poste de travail », et de renvoyer un document de suivi de formation « avant la fin de l'année scolaire ».

Selon l'article R5134-17 du code du travail, le tuteur doit être volontaire, en plus d'être qualifié pour ce type de tâche : « *Dès la conclusion de la convention individuelle, l'employeur désigne un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction* ».

Au moment où se déroulent des groupes de travail qui traitent de l'allègement des tâches administratives des directrices et directeurs d'écoles, nous vous demandons donc de bien vouloir tenir compte de cette nécessité de volontariat et de qualification, et de ne pas considérer les directeurs comme automatiquement tuteurs ni de les contraindre à prendre en charge des missions qui ne sont pas les leurs, d'autant que cela ajouterait encore à leurs tâches, déjà importantes, pour lesquelles nombre d'entre eux n'ont pas de décharge.

Nous souhaitons également que la qualité de tuteur, ou non, pour les directeurs soit clarifiée et ne puisse plus porter à confusion. De même, le caractère non obligatoire de ces tâches doit être clairement signifié aux directeurs non tuteurs, sauf à ce qu'ils se soient explicitement portés volontaires pour cette fonction.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Christophe Bolle